

Peine capitale

Nous devrions aussi songer à la façon d'aider les victimes du crime. Le député avait tout à fait raison quand il a parlé de cette question. Je suis entièrement d'accord avec lui. Voilà de quoi nous devrions discuter; nous devrions essayer de trouver un meilleur moyen d'indemniser les victimes du crime. Nous devrions songer à mettre sur pied de meilleurs services d'urgence parce que bon nombre de meurtres sont commis dans des familles où les maris battent leur femme et leurs enfants. Nous devrions faire davantage pour aider les victimes des situations de ce genre. Nous devrions donner une meilleure formation à nos travailleurs sociaux pour qu'ils puissent aider les gens à s'en sortir.

En outre, comme je le disais dans la motion que j'ai présentée à la Chambre le 8 décembre 1982, je pense que le gouvernement devrait charger un groupe d'étude indépendant de se pencher sur la disposition selon laquelle un détenu trouvé coupable d'un meurtre au premier degré doit atteindre au moins 25 ans avant d'être admissible à la libération conditionnelle et nous devrions examiner les conséquences de cette disposition sur les prisons et les détenus. Je pense aussi qu'un tel groupe d'étude devrait recommander des dispositions plus souples qui protégeront la société le mieux possible tout en améliorant les possibilités de réadaptation des détenus.

En guise de conclusion, monsieur le Président, permettez-moi de dire que nous devrions nous concentrer sur les causes du meurtre et non sur la sanction, sur la famille, le milieu urbain, l'éducation, le traitement des problèmes émotifs, l'alcool, les drogues, les soins de santé, la participation de la collectivité, la réglementation des armes à feu, la formation policière, le maintien de l'ordre, les programmes efficaces de correction, et le reste. Il faut s'intéresser davantage aux victimes du crime, les appuyer, les aider et les indemniser plus généreusement, surtout lorsqu'il s'agit de victimes de crimes

avec violence. Il n'y a pas juste le criminel qui est responsable de ces crimes, mais, dans une certaine mesure, chacun d'entre nous a sa part de responsabilité. Nous sommes responsables, collectivement, car nous n'avons pu empêcher la violence dans notre société. Je pense que chacun de nous admettra que la valeur suprême dans notre société, c'est la vie humaine. Et si c'est le cas, alors l'État ne devrait jamais imiter le criminel. Un système judiciaire basé sur la loi du talion n'a pas sa place dans une société civilisée. Nous devons trouver des solutions qui sont humaines et civilisées, tant en étant efficaces et en permettant d'assurer la sécurité à la population.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Kootenay-Ouest invoque le Règlement.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu si vous me le permettez que j'ai pris la parole, à titre de représentant du Nouveau parti démocratique à la suite de l'intervention du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) pour signaler que mon parti n'a jamais eu l'intention et n'a toujours pas l'intention d'éviter ce débat, ce qu'on nous aurait peut-être reproché, j'en ai peur, autrement.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Comme il est 17 heures, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi à 14 heures, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)